

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON: AGENCE FOURNIER, 289, Rue Confort, 14

A PARIS: AGENCE HAVAS, Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSERES NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

ENVOI ET DEPARTEMENTS LIMTROPHE: 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DEPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

C'est aujourd'hui dimanche 12 juin que l'ECHO DE LYON commence la publication de

ROCAMBOLE!

PONSON DU TERRAIL

On se souvient encore du succès immense, inouï, qui suivit la publication de ces séries si intéressantes, si dramatiques, si pleines de péripéties inattendues, qui firent de PONSON DU TERRAIL le romancier le plus célèbre de son époque.

ROCAMBOLE n'a rien perdu de son attrait, et les lecteurs d'aujourd'hui ne connaissent pas les aventures de ce prototype des bandits de grande allure, éprouveront, à les suivre, autant de plaisir que ceux qui, au début, ont apprécié le roman de

ROCAMBOLE

AUJOURD'HUI

Le 3 0/0 au pair. La course Paris-Belfort. Le crime de Saint-Léonard.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

Le Maire de Saint-Romain

Il se nomme Pierron-Girin. Je n'ai pas l'avantage de le connaître, mais, depuis hier, il a droit à toute notre admiration. On s'imagina qu'elle était éteinte, cette race joviale des maires fa briqués par les préfets de l'Empire. On commença à traiter de légende l'histoire, authentique cependant, des urnes électorales à double fond, de la soupèrre dans laquelle on faisait au besoin voter tel ou tel village, de tout cet esotisme officiel enfin, qui assurait à Napoléon III et à ses candidats les majorités formidables que M. Granier de Cassagnac père appelait « l'expression fidèle de la volonté nationale ». Eh bien, non. La race n'est pas encore près de disparaître.

La tradition charitative est toujours représentée. C'est M. Pierron-Girin qui s'acquitte de cette fonction politico-comique. Honneur à M. Pierron-Girin! Vous avez lu, dans le journal d'hier, le récit de ses exploits électoraux. Pendant le scrutin du 1er mai, il présidait le bureau. En bon magistrat municipal à poigne, il avait eu soin de faire distribuer à tous les électeurs de la commune une liste imprimée des candidats qu'il jugeait dignes de son investiture.

Or, voyez la malice de ces électeurs qui prétendaient que le pouvoir de M. Pierron-Girin n'allait pas jusqu'à leur imposer tel ou tel candidat. Ils avaient bien pris les listes imprimées de M. le maire, mais ils y avaient raturé tel ou tel nom qui ne leur plaisait pas et l'avaient remplacé par tel ou tel autre qui leur convenait davantage.

Dame, ils se disaient ces braves gens, que la chose se pratique ainsi partout, et que jamais, même sous cet Empire dont nous citons tout à l'heure les excentricités électorales, on n'avait songé à annuler un nom inscrit sur une liste,

sous prétexte que ce nom ne plaisait pas à messieu le maire. Naïfs électeurs! Cela prouve tout simplement que tous les jours on apprend quelque chose de nouveau et, cette chose-là, ils l'ont apprise le 1er mai.

Au dépouillement, le grandiose M. Pierron-Girin ouvre un premier bulletin, il fronce son sourcil olympien : un des noms de sa liste est remplacé par le nom d'un autre candidat. On s'est permis de toucher à ce qu'il avait daigné confectionner lui-même. On a osé se passer de son consentement pour envoyer un très honorable citoyen à la municipalité!

Un deuxième bulletin ouvert présente la même particularité. — Non, M. Pierron-Girin ne pouvait plus longtemps supporter une telle révolte de ses administrés.

Autour de lui, rangés, ses fidèles amis partageaient sa stupeur et son indignation... C'est alors que le magistrat municipal que l'Empire envia à la République eut ce que nous pouvons sans hésitation appeler un trait de génie.

— Vous avez, — dit-il à ses amis qui l'écoutaient et buvaient ses paroles, — vous avez entendu ces noms que, subrepticement, on a glissés à la place de ceux que j'avais fait imprimer. Ne trouvez-vous pas que ce sont ceux de gens parfaitement idiots et incapables?

Et aussitôt tous les amis de messieu le maire de lui répondre :

— Oui, ils le sont, c'est convenu? — Dans ce cas, puisqu'ils sont idiots, nous ferons comme si on ne les avait pas inscrits sur la liste. Est-ce dit?

— C'est dit, répondent avec transport les amis de M. Pierron-Girin, tout heureux et tout aises d'être administrés par un maire si débrouillard.

Et voilà comment, à Saint-Romain-de-Popey, on n'a nommé, quand même, que les amis de M. Pierron-Girin. Les autres, en dépit de la majorité, de l'unanimité même qu'ils auraient pu avoir, les autres ne comptaient pas; M. Pierron-Girin les avait déclarés « idiots et incapables ». — Cela suffisait, c'était comme si la loi et les médecins aliénistes y avaient passé.

La loi... non pas tout à fait; attendu qu'hier, justement, M. Pierron-Girin a vu se lever la loi devant lui sous la forme d'un petit homme qui, en sa qualité de commissaire du gouvernement, a commencé par requérir l'annulation des élections de Saint-Romain, et a continué en prévenant ce maire exhumé des falsifications bonapartistes, que le procureur de la République allait être saisi de l'affaire.

Hélas, M. Pierron-Girin s'est trompé. Il s'est imaginé que le temps durait toujours où on félicitait chaudement les maires qui se permettaient ces plaisanteries renouvelées de 1852 et où on les décorait après un certain nombre de ces exploits-là.

Naturellement, ce petit tyranneau de village va se poser aussitôt en martyr de la bonne cause et se répandre en récriminations contre la République qui se permet d'y regarder de trop près aux prestidigitations de messieu le maire de Saint-Romain.

Car enfin, voyez comme son système simplifierait désormais nos opérations électorales : à Lyon, par exemple, où

nous avons eu, au IIe arrondissement surtout, une lutte dont on n'a pas oublié la vivacité et où M. le docteur Gaillon a eu fort à lutter contre un collègue — qui n'était pas précisément un ami.

Comme sa tâche eût été moins ardue si, pendant le dépouillement, il s'était assis au bureau et si, à chaque bulletin portant le nom d'Augagneur, il avait simplement dit aux scrutateurs : Cet Augagneur est un idiot, inutile de nous occuper de lui, je le supprime.

Or, à un point de vue ou à un autre, on est toujours susceptible d'être regardé par son prochain comme un parfait idiot. Il suffit pour cela de n'être pas du même avis sur quelque doctrine politique ou sociale. M. de Mun est peut-être un idiot pour M. Clémenceau et réciproquement. Et le plus grave, c'est que ni l'un ni l'autre ne peut démontrer à son adversaire qu'il a tort de le traiter ainsi.

C'est ce qu'a compris immédiatement M. le maire de Saint-Romain. Seulement il a oublié que ces traits de génie n'étaient de mise que dans une seule commune : celle de Pouilly-les-Oies.

Et comme ce n'est pas celle-là qu'il a l'honneur d'administrer, il passera d'abord devant le tribunal correctionnel, — puis, il aura le temps de réfléchir à la différence qu'il y a entre un maire de vaudeville et celui d'une commune d'un département de France.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

Nos gros bonnets de la chambre de commerce de Lyon doivent être satisfaits : La commission du Sénat chargée d'examiner le projet de loi Bovier-Lapierre, sur les syndicats, vient de rejeter à l'unanimité le projet de délibération voté par la Chambre, et elle a chargé M. Trarieux de présenter ses conclusions négatives à la Haute assemblée.

Cette décision est une suprême maladresse. Tout le monde reconnaît la nécessité de donner une sanction efficace à la loi de 1884 en instituant une pénalité spéciale, pour réprimer la guerre sans merci que le patronat fait aux chambres syndicales. Les esprits les plus modérés en conviennent.

En repoussant à nouveau le projet de loi voté par la Chambre, le Sénat accuserait une fois de plus son hostilité invincible contre toute réforme sociale, si minime qu'elle soit.

Car c'est la seconde fois que le projet Bovier-Lapierre vient devant lui, et malgré la majorité considérable que la protection des syndicats a trouvée devant la Chambre, on voit M. Trarieux et ses amis rester inflexibles. Nous verrons si le Sénat est toujours d'humeur à les suivre.

En tout cas, le gouvernement, qui n'a jadis soutenu le projet qu'avec beaucoup de réserve et de timidité, doit être éclairé aujourd'hui sur l'urgence qu'il y a de faire enfin aboutir une réforme pendante devant le Parlement depuis tantôt six ans.

Il est temps que finisse cette navette de la Chambre au Sénat et du Sénat à la Chambre.

De l'attitude du ministre dépendra le sort du projet de loi. M. Loubet a promis de l'appuyer. Il encourrait une lourde responsabilité s'il s'associait à l'obstruction sénatoriale, de ces intrusants d'un nouveau genre, qui ne veulent pas entendre parler de mettre les ouvriers syndiqués en état de résister aux tentatives illégales de certains patrons qui semblent — comme ceux de Notre-Dame-de-l'Usine — prendre à tâche de revenir aux plus vexatoires tyrannies du temps où on n'avait ni la liberté d'association, ni la liberté de conscience.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 11 juin.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CRÉDIT AGRICOLE

Ils se sont entretenus du projet de M. Méline sur le crédit agricole dont la discussion doit commencer aujourd'hui devant la Chambre.

M. Develle, ministre de l'Agriculture, a annoncé qu'il n'était pas encore en mesure de déposer un projet sur cette question. Le Gouvernement demandera au cours de la discussion du projet Méline que le papier agricole créé par les sociétés ou syndicats agricoles puisse être escompté par la banque qui recevrait à titre de garantie les deux millions de francs que la Banque de France doit verser à l'Etat à l'occasion du renouvellement de son privilège.

A LA JUSTICE

M. Rieard, garde des sceaux, a fait signer un décret portant suppression, par voie d'extinction des référendaires du sceau de France.

M. Rieard a fait signer un second décret nommant un certain nombre de juges et de suppléants.

L'ORGANISATION COLONIALE

Enfin M. Cavaignac a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue avec la commission sénatoriale de l'organisation coloniale.

Informations Politiques

Paris, 11 juin.

LE PROCES BURDEAU-DRUMONT

C'est définitivement le 14 juin qui sera plaidé devant la cour d'assises de la Seine le procès intenté par M. Burdeau contre M. Drumont. M. Waldeck-Rousseau plaidera pour M. Burdeau. M. Drumont présentera lui-même sa défense.

De nombreux témoins sont cités par la défense, entre autres M. Magin, directeur de la Banque de France et M. Alphonse de Rothschild.

L'ENTREVUE DE KIEL

Le correspondant berlinois du *Matin* dit tenir d'une source digne de foi que l'entrevue de Kiel n'a donné lieu à aucune négociation politique. La conversation a roulé sur des sujets insignifiants. L'empereur Guillaume a beaucoup parlé et s'est montré très désireux de rompre la glace. Le czar a été courtis, mais ne s'est pas départi de sa réserve, aussi son départ le soir même mit-il fin à une situation qui serait devenue embarrassante en se prolongeant.

CONVOCACTION D'ÉLECTEURS

Les électeurs de Beaune et de Montélimar sont convoqués pour le 10 juillet à l'effet d'élire des députés en remplacement de M. Spuller, élu sénateur, et de M. Madier-Montjau, décédé.

Les électeurs sénatoriaux de la Drôme sont convoqués le 21 août à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. Baragnon, décédé, dont le siège a été attribué à ce département.

Sont convoqués le 10 juillet à l'effet d'élire un député des députés de la 2e circonscription de Laval (Mayenne), en remplacement du colonel de Playanet, décédé; et ceux de l'arrondissement de Joigny (Yonne) à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Dethou, élu sénateur.

Seront convoqués pour le 21 août, les électeurs sénatoriaux de la Corse, à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. Morrelli, décédé.

NOMINATIONS JUDICIAIRES

Sont nommés suppléants de juges de paix : à Villars (Ain), M. Cote, maire; à Vienne, canton sud, M. Genevet, ancien juge consultaire; à Tarare (Rhône), M. Bartholier, maire de Pontcharra.

LES ÉLECTIONS ITALIENNES

Rome, 11 juin.

On persiste à croire que la majorité en faveur du ministère sera de quarante voix. Les élections auront lieu en septembre. M. Zanardelli dirigera les élections dans la Haute-Italie, M. Gioiotti dans le Piémont, M. Crispi dans le Sud. Tous les efforts tendront à battre les Nicotierini.

Rome, 11 juin.

Le *Popolo Romano* affirme que le vote d'aujourd'hui sera favorable au ministère « Si la Chambre, ajoute ce journal, avait attendu de voir M. Gioiotti à l'œuvre, l'appel à un pays n'aurait pas été nécessaire.

LE ROI HUMBERT A BERLIN

Londres, 11 juin.

Le *Times* dit que la visite du roi et de la reine d'Italie à Berlin peut être considérée comme ajournée à l'autonne.

LES FIANÇAILLES DU CZAREWITCH

Londres, 11 juin.

Le correspondant du *Daily Chronicle* à Vienne dit que les cercles officiels annoncent que les fiançailles du czarewitch et de la princesse de Schaumbourg-Lippe auront lieu bientôt.

Nouvelles Militaires

Paris, 11 juin.

Contrairement aux informations données par certains journaux, il n'est aucunement question au ministère de la guerre de changer prochainement l'uniforme des officiers d'infanterie.

Divers projets ont été mis en avant mais le ministre paraît résolu à maintenir le statu quo.

Le mouvement des commandants de corps qui va résulter de l'admission au cadre de réserve de M. le général Galland, ne sera pas arrêté avant le retour de M. de Freycinet de son inspection des ouvrages défensifs de la frontière de Savoie.

Tout le monde s'attend, au ministère de la guerre, à ce que ce mouvement soit aussi restreint que possible. M. de Freycinet étant partisan de la permanence prolongée des représentants du haut commandement au milieu des troupes. Nous continuons à croire que M. le général Voisin sera nommé commandant de corps d'armée, par décret du 15 juin. Il en a été informé par le ministre de la guerre, et invité à terminer ses inspections des Ecoles de tir.

Si, comme cela est de plus en plus probable, M. le général Galland remet le 5e corps au général Voisin, la division de Reims ne sera pas pourvue de titulaire avant la promotion du 14 juillet. A cette époque, le 6e corps s'attend à la voir confiée à M. le général Brugère qui pourrait ainsi rester attaché à la personne du président de la République.

— L'emplacement dans les commandants le corps d'armée qui va résulter de l'admission dans le cadre de réserve du général Galland ne sera pas arrêté avant le retour de M. de Freycinet de son inspection à la frontière de Savoie.

Le général Voisin sera nommé commandant de corps d'armée par décret du 15 juin. Il en a été informé par le ministre de la guerre et invité à terminer les inspections des écoles de tir.

LE 3 0/0 AU PAIR

Paris, 11 juin.

Le *Matin* a recueilli l'impression de quelques personnages financiers sur l'évaluation du 3 0/0 au pair.

M. Herbault, syndic des agents de change, y voit la preuve de la solidité du crédit de l'Etat et l'abondance de l'argent dans le pays.

Sans doute, a-t-il dit, cet argent qui alimente les émissions d'Etat fait un peu défaut dans la circulation, mais c'est un bien quand l'épargne publique peut être tentée de se porter sur des valeurs étrangères.

A l'heure actuelle, cette éventualité n'est pas à craindre, car le public ne veut plus

guère des fonds étrangers et offre ses économies à l'Etat. Dans la situation des marchés étrangers, quoi de plus naturel?

M. Mazerat, secrétaire général du Crédit lyonnais, a fait à notre confrère les déclarations suivantes :

L'inscription au pair du 3 0/0 résulte d'un état de choses qui a des causes logiques. Les affaires publiques sont dans un état prospère, l'argent abonde dans toutes les classes de la société. Dans ces conditions, le fonds d'Etat devait nécessairement atteindre de hauts cours.

La hausse a été encore accélérée par les achats de rentes faits pour le remplissage des fonds des caisses d'épargne.

Enfin, la perspective de la conclusion imminente et effective d'une alliance avec la Russie a donné le dernier coup de pouce.

On peut considérer que la rente se maintiendra désormais à un cours approchant du pair. La baisse ne saurait être que momentanée et faible, et il faudrait une catastrophe telle qu'une conflagration extérieure pour déterminer une débâcle.

Autour du Parlement

Paris, 11 juin.

La Dette tunisienne

M. Ribot a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre un projet tendant à autoriser la conversion de la dette tunisienne.

Une Interpellation

M. Gousset, député de la Creuse, a informé M. Loubet, président du conseil, qu'il comptait interpellier prochainement sur les moyens à mettre en œuvre à l'ingérence des membres du Parlement dans les ministères en vue d'obtenir des faveurs ou de faire nommer des fonctionnaires.

Les Justices de paix

M. Labusquière, rapporteur du budget au ministère de la justice, propose entre autres réformes de charger le juge du tribunal civil de la justice de paix du canton dans toutes les villes où le tribunal juge moins de 150 affaires civiles contradictoires par an.

Il demande, d'autre part, la faculté de réunir les cantons urbains ou ruraux deux par deux, sous la juridiction d'un juge de paix unique, toutes les fois que l'intérêt du service le permettrait.

Ce serait le moyen de commencer la réforme des justices de paix déjà votée en première délibération par la Chambre et dont la délibération est incessamment attendue.

Les Victimes de la dynamite

Paris, 11 juin.

La commission du budget a approuvé la demande d'indemnité pour les victimes des explosions de la dynamite, mais en enlevant au projet tout ce qui pourrait lui donner un caractère de réparation légale.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 11 juin.

On attend de grosses nouvelles; il ne s'en montre aucune. L'interpellation sur l'entrevue de Nancy est toujours dans l'air; mais qui portera la question à la tribune? On ne sait pas. On cherche encore l'interpellateur.

Nous aurons simplement la discussion de l'interpellation Ferroul sur les élections municipales de l'Aude, notamment dans les communes de Vigan, Coursan et Capendu.

On annonce également une question de M. Lavertujon sur un officier mort au cours de la route, retour des colonies, et dont la mort n'a pas été annoncée à la famille, et une question de M. Gousset sur l'intervention des députés auprès

Penillon de l'ECHO DE LYON

ROCAMBOLE

PONSON DU TERRAIL

C'était en 1872, à l'armée d'occupation en Espagne, que le général de l'armée effectif se retira, laissant derrière elle Moscou et le Kremlin en flammes, et la moitié de ses bataillons dans les froids glacés de la Bérésina.

Il se regardait, et de toutes parts, à l'horizon, la terre était blanche et le ciel gris.

Au milieu des plaines immenses et stériles se traînaient les débris de ces hordes légères, naguères conduites par le nouveau César à la conquête du monde, que l'Europe coalisée n'avait pu vaincre, et dont triomphait à cette heure le seul ennemi capable de les faire reculer jamais, le froid du nord.

Ici, c'était un groupe de cavaliers raidis sur leur selle et lutinant avec l'énergie du désespoir contre les étreintes d'un sommeil mortel. Là, quelques fantassins entouraient un cheval mort qu'ils se hâtaient de dépecer, et dont une bande de corbeaux voraces leur disputait les lambeaux.

Plus loin, un homme se couchait avec l'obscurité de la folie, et s'endormait avec la certitude de ne se point réveiller. De temps à autre, une détonation in-

taîne se faisait entendre; c'était le canon des Russes. Alors les trainards se remettaient en route, dominés par le chaleureux instinct de la conservation.

Trois hommes, trois cavaliers, s'étaient groupés à la lisière d'un petit bois, autour d'un amas de broussailles qu'ils avaient à grand peine dépoignées de leur couche de neige durcie, et auxquelles ils avaient mis le feu.

Chevaux et cavaliers entouraient le brasier, les hommes accroupis et les jambes croisées, les nobles animaux la tête basse et le feu fixe.

Le premier de ces trois hommes portait un lambeau d'uniforme encore recouvert de épaulettes de colonel. Il pouvait avoir trente-cinq ans; il était de haute taille, d'une mâle et noble figure, et son œil bleu respirait à la fois le courage et la bonté.

Il avait le bras droit en écharpe, et sa tête était enveloppée de bandelettes sanglantes. Une balle russe lui avait fracassé le coude, un coup de sabre lui avait ouvert le front d'une tempe à l'autre.

Le second de ces trois personnages avait dû être capitaine, si l'on en croyait son uniforme en baillottes; mais, à cette heure, il n'y avait plus ni colonels, ni capitaines, ni soldats.

La Grande Armée n'était plus qu'un triste amas d'hommes en baillottes, fuyant l'après midi du nord bien plus que les hordes du Don et du Caucase, déshabillées à leur poursuite comme une bande affamée de loups et d'oiseaux de proie.

Ce dernier était également un jeune homme, au front bas, au teint olivâtre, au regard mobile et incertain; ses cheveux noirs trahissaient l'origine méridionale; à son aspect traînant et à la vivacité de ses gestes, on devinait un de ces Italiens si nombreux, sous le premier Empire, dans l'armée française.

Plus heureux que son chef, le capitaine

n'était point blessé, et il avait supporté plus facilement jusque-là les atteintes mortelles de ce froid terrible qui refoulait vers le sud les audacieuses légions de César.

Le troisième enfin de cette petite bande était un soldat, un simple hussard de la garde, dont le jeune, rude et mâle visage prenait parfois une expression farouche quand le canon des Russes tonnait dans le lointain, tandis qu'il devenait tout à coup anxieux et oressant si son regard s'arrêtait sur son chef épuisé et tout sanglant.

C'était la nuit, la nuit tombait, et les brumes du crépuscule commençaient à confondre la terre blanche et le ciel gris.

— Passerons-nous la nuit ici, Felipone? demanda le colonel au capitaine italien. Je me sens bien faible et bien las, ajouta-t-il, et mon bras me fait horriblement souffrir.

— Mon colonel, s'écria vivement Bastien, le hussard, avant que l'Italien eût répondu, il faut repartir, le froid vous tuera!

Le colonel regarda tour à tour le soldat et le capitaine.

— Croyez-vous? dit-il.

— Oui, oui, répéta le hussard avec la vivacité d'un homme convaincu. Quant au capitaine italien, il paraissait réfléchir.

— Eh bien? Felipone, insista le colonel.

— Bastien a raison, répondit le capitaine, il faut remonter à cheval et marcher aussi loagments que possible. Ici, nous finirons par nous endormir, et pendant notre sommeil le brasier s'éteindra, et nul de nous ne se réveillera plus... D'ailleurs, écoutez... Les Russes approchent... j'entends le canon...

— Oh! misère! murmura le colonel d'une voix sourde; qui m'eût dit jamais que nous en serions réduits à fuir devant une poignée de Cosaques!... Oh! le froid... le froid!... quel ennemi acharné et ter-

rible! Mon Dieu! si je n'avais pas froid!... Et le colonel s'était accroupi devant le brasier et cherchait à ranimer ses membres engourdis.

— Tonnerre et sang! grommela Bastien, le hussard; je n'aurais jamais cru que mon colonel, un vrai lion, se laisserait ainsi abattre par cette geuse de bise qui siffle sur la neige durcie.

Le soldat, en parlant ainsi tout bas, enveloppait le colonel d'un regard plein d'amour et de respect.

La face de l'officier était devenue livide et trahissait ses horribles souffrances; tout son corps grelottait et tremblait, et la vie, chez lui, semblait s'être concentrée toute entière dans ses yeux, qui conservaient leur expression de douceur et calme fiévreux.

— Eh bien, reprit-il, partons, puisque vous le voulez, mais laissez-moi me réchauffer un instant encore! Quel horrible froid!... Ah? je souffre comme je n'ai jamais souffert... Et puis je meurs de sommeil... Mon Dieu! si je pouvais dormir une heure... rien qu'une heure!

Le capitaine italien et le hussard se consultèrent du regard.

— S'il s'endort, murmura Felipone, nous ne pourrions plus le réveiller, ni le remettre en selle.

— Eh bien, répondit le courageux Bastien, se penchant à l'oreille du capitaine, je l'emporterai tout endormi. Je suis fort, moi, et pour sauver mon colonel... ah! je deviendrais un Hercule.

Le capitaine, la tête penchée en arrière, semblait écouter des bruits lointains.

des ministres, en vue d'obtenir des nominations et des faveurs pour leurs électeurs.

Ces incidents, bien que ne devant pas donner lieu à de longues discussions, prendront encore assez de temps. Aussi devra-t-on se borner à amorcer ce soir la discussion générale du crédit agricole qui figure à l'ordre du jour après l'interpellation de M. Ferroul.

LA SÉANCE

La séance est ouverte, à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet. La Chambre prend en considération une proposition de M. Salis et de plusieurs de ses collègues tendant : 1° à supprimer le travail dans les prisons par voie d'entreprise ou de régie indirecte ; 2° à soumettre les communautés religieuses, ouvroirs et couvents, à un impôt au droit fixe et au droit proportionnel.

Question Lavertujon

M. Henri Lavertujon adresse une question au ministre de la marine. Le 16 mai, le commandant Gabriel Maréchal, décédé à bord de la Nive, revenant du Tonkin. Au moment de la traversée de la mer Rouge, son corps était jeté à la mer, l'administration n'ayant pas informé officiellement la famille du décès.

C'est par un journal que la mère du malheureux commandant a appris la mort de son fils. Quand un officier meurt au Tonkin, la famille est immédiatement renseignée par l'administration des colonies. Comment se fait-il que l'administration de la marine ne s'informe pas les familles des décès qui se produisent à bord ? Il importerait de porter un remède à cet état de choses. (Très bien, très bien.)

L'Interpellation Ferroul

M. Ferroul a la parole pour le développement de son interpellation sur les incidents des dernières élections municipales dans l'Aude. L'orateur dit qu'il est passé des faits délictueux à deux communes importantes de l'arrondissement de Narbonne : à Coursan, à la suite d'une discussion et d'une bagarre, l'urne fut enlevée et jetée par la fenêtre, les électeurs furent poursuivis et condamnés.

À Sigean, on avait sectionné la commune sous le prétexte qu'un tout petit hameau se trouvait à 4 kilomètres environ et en obligeant ainsi les électeurs à se transporter à cette distance pour aller voter. 27 électeurs réclamèrent leur inscription. La cour de cassation leur a donné raison.

Quand ils se sont présentés pour voter, les opportunistes se jetèrent sur l'urne et l'empêchèrent de voter. S'ils avaient voté, il y aurait eu 18 socialistes élus et non pas 9 opportunistes. (Bruit.)

Le deuxième tour de scrutin a eu lieu le 8 mai. La veille, les opportunistes se réunissent, décidant que si leurs adversaires se présentent au scrutin, il faudra les empêcher de voter par tous les moyens, même si une bagarre devait amener une effusion de sang. 21 sur 27 sectionnels se présentent le lendemain pour voter ; une véritable rixe a lieu ; 30 hommes sont blessés et la gendarmerie est obligée d'emporter l'urne. Les élections ne peuvent avoir lieu.

On a suspendu le maire et les adjoints coupables d'avoir fait tous leurs efforts pour empêcher la bagarre, et on a chargé un des chefs des opportunistes qui avaient troublé les opérations électorales, d'exercer provisoirement les fonctions de maire.

L'orateur avait demandé un sous-préfet d'envoyer du renfort en prévision de la bagarre ; on lui répondit en retirant 2 gendarmes de la brigade et en les convoquant ailleurs. Les 24 n'ont pas pu voter et la liste opportuniste, grâce à cette pression, a été nommée.

Dans l'Aude, le préfet tolère tous les abus de la part de ses amis et frappe durement ses adversaires politiques. Je demande au gouvernement ce qu'il pense de cette situation, et je dépose un ordre du jour motivé.

RÉPONSE DE M. LOUBET

M. Loubet répond que, à Coursan, les amis de M. Ferroul combattaient la municipalité sortante tandis qu'à Sigean ils la composaient.

Par conséquent ils demandaient à Sigean le déplacement de la force armée contre lequel ils protestaient à Coursan.

Quant au sectionnement de Sigean contre lequel M. Ferroul proteste, il est absolument légal, car il a été fait par le conseil général dans la limite de son droit ; d'ailleurs cette question est du ressort du conseil de préfecture et du conseil d'État qui seuls peuvent se prononcer sur ces griefs électoraux.

VIFS INCIDENTS

M. Le Provost de Launay dit que la justice administrative n'est pas une justice. M. le président le rappelle à l'ordre.

M. Loubet donne lecture des procès-verbaux qui constatent que M. Ferroul a pris part à la bagarre de Sigean.

M. Ferroul. — Je donne à celui qui vous vous a renseigné le démenti le plus formel. M. le président du conseil continue sa lecture que M. Ferroul interrompait de nouveau.

M. Ferroul. — Je n'admets pas qu'on mente comme ment votre préfet. M. le président menace de rappeler M. Ferroul à l'ordre.

M. Ferroul. — L'acte de mentir est plus grave que mes paroles. M. Loubet donne lecture d'une circulaire des amis de M. Ferroul.

Cette circulaire porte qu'on doit prendre par la force ce qu'on ne peut obtenir autrement. (Exclamations.)

Cette circulaire approuve l'emploi de la dynamite et se termine par ces mots : « Vive la commune ! » (Nouvelles exclamations.)

« Voilà les hommes qui nous accusent d'illégalité s'écrient en terminant le ministre. M. de Bernis dit : Dans les Bouches-du-Rhône, le préfet a été arrêté dans une commune, on avait eu l'intention d'empêcher la surveillance du scrutin.

Le préfet n'a rien fait et une personne qui l'avait prévenu a dû enlever l'urne. (Mouvements divers.)

Voilà où on en arrive lorsque le gouvernement laisse violer le droit des électeurs. Dans l'Aude, il y a eu des abus de toute nature. Il serait temps d'abandonner ces errements, sinon les électeurs finiront par se révolter. Il faut également renoncer à la pratique du sectionnement qui, s'il est légal, est infâme. (Mouvements divers.)

M. Turrel, au nom de plusieurs de ses collègues de l'Aude, demande à la Chambre de clore l'incident par l'ordre du jour pur et simple.

M. Ferroul dit que le ministre de l'intérieur ne lui a pas répondu en fait et que les arguments qu'il a produits reposent sur des inexactitudes. Si on veut bien faire une enquête, on verra de quel côté est la vérité.

M. Lagnel, répondant à M. de Bernis, dit que sous l'Ordre moral on ne se gênait pas pour sectionner et on allait même jusqu'à supprimer les sections quand elles pouvaient paraître gênantes. Si le suffrage universel est faussé, l'orateur protestera toujours, mais ce n'est pas à ceux qui l'ont volé qu'il appartient d'élever des protestations. (Très bien à gauche.)

Voix nombreuses. — La clôture ! Le comte Armand demande au ministre de l'intérieur de dire si c'est la gendarmerie ou le parti socialiste qui a emporté l'urne, et de s'expliquer sur l'arrêt de la cour de cassation.

La clôture de la discussion est prononcée. Le président consulte la Chambre sur l'ordre du jour pur et simple demandé par M. Turrel et qui a la priorité sur l'ordre du jour motivé présenté par M. Ferroul.

LE VOTE

A la majorité de 390 voix contre 187 sur 517 votants, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

Le Crédit Agricole

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur la proposition de M. Méline et de plusieurs de ses collègues tendant à l'organisation d'un crédit agricole et populaire.

M. Etcheverry critique le travail de la commission et développe un contre-projet tendant surtout à faciliter la création des sociétés de crédit mutuel là où il n'y a pas de syndicat.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance. La Chambre adopte un projet de loi sur l'assistance médicale gratuite et s'ajourne à lundi.

LES DÉLÉGUÉS DE ROANNE

Au Ministère du Commerce

Paris, 11 juin. Le ministre du commerce et de l'industrie a reçu les délégués de la chambre de commerce et de la municipalité de Roanne qui ont demandé des réductions sur le tarif minimum espagnol, notamment en ce qui touche les industries textiles.

M. Fortier-Beaulieu, adjoint au maire de Roanne, a renouvelé au ministre la demande qui lui a été faite au banquet que lui a récemment offert le syndicat général des cuirs et peaux, demandant tendant à le prier d'intervenir auprès du ministre de la guerre pour leur assurer les fournitures de l'armée.

LE DÉGRÈVEMENT DES PÉTROLES

Paris, 11 juin.

On sait que les Chambres ont voté le dégrèvement des pétroles à partir du 1er octobre 1892 sous réserve de la présentation par le ministre des finances d'un projet de loi réglant dans le nouveau système l'écart du brut et du raffiné.

Ce nouveau projet de loi ne pouvant être voté d'ici à la clôture de la session et les

Chambres ne devant rentrer qu'après le 1er octobre, le gouvernement va être amené à demander aux Chambres de proroger les droits actuels jusqu'au 31 décembre prochain.

Le dégrèvement pourrait être réglé pendant la discussion du budget 1893 à la rentrée d'automne et aurait son effet à partir du 1er janvier prochain.

Les Sokols

Paris, 10 juin.

La plupart des gymnastes et les Sokols quitteront Paris ce soir. Les voyageurs tchèques s'arrêteront à Belfort, où une réception leur sera faite.

Ajoutons que quelques-uns d'entre eux s'attendent à être arrêtés à leur arrivée à Prague.

J'ai pu causer hier un instant avec M. Schmitz-Bauchez, secrétaire de la délégation, qui m'a appris que sa présence à Paris avait pour cause principale l'organisation d'une grande conférence publique dont la date et le lieu ne sont pas encore fixés, et dans laquelle il se proposait de nous faire connaître la véritable situation de la Bohême dans l'empire austro-hongrois.

Nous avons parlé, il est vrai, dans le pays tchèque, des sympathies très précieuses que nous sommes exposés à perdre par notre ignorance des conditions politiques de la Bohême, ignorance qui nous amène à commettre assez fréquemment des « gaffes ». Témoin cette histoire regrettable des comédiens du Théâtre-Français sur le point de prêter leur concours, à Prague, à une représentation au bénéfice d'une société allemande.

Le député tchèque Podlippy, répondant aux toasts portés, hier soir, au gymnase Heiser, a remercié les Français des ovations dont les Sokols ont été l'objet à Avricourt, Lunéville, Nancy et Paris. Il a ajouté : « Désormais, Français et Tchèques sont frères. On le verrait s'il y avait la guerre ! »

Dépêches Diverses

Paris, 11 juin.

ENCORE UN DUEL. A la suite d'un incident survenu depuis la rencontre entre M. Jules Judet et M. Jean de Bonnefont, M. Jules Guérin, rédacteur en chef du Gil Blas, a envoyé ses témoins, MM. Paul Foucher et Marsac à M. Judet.

LES INONDATIONS EN AUTRICHE

Vienne, 11 juin.

La manufacture d'armes de Steyr vient d'être complètement inondée par la Mer, qui a débordé. Une partie des bâtiments s'est écroulée. De grandes provisions de poudres sont complètement perdues.

LA COURSE A PIED PARIS-BELFORT

Paris, 11 juin.

Hier soir, à huit heures vingt, cinquante-quatre coureurs ayant pris part à la course de Paris-Belfort étaient arrivés à Belfort. Tous ces coureurs sont en excellent état et n'ont d'autre bobo que des ampoules.

Les opérations du pesage et du toisage permettent de constater que tous ont perdu en moyenne deux ou trois kilos et demi, et que leur taille du départ a diminué de un à deux centimètres.

L'arrivée d'un marcheur est toujours saluée par de chaleureux applaudissements. Hier soir, à cinq heures, le prix offert par le général Japy au premier militaire arrivé dans la course a été remis à l'adjudant Caillet.

Presque tous les officiers d'infanterie de la garnison de Belfort avaient tenu à donner un témoignage de leur admiration sympathique au vaillant adjudant et assistant, avec tous les camarades de Caillet, à la remise du prix.

M. Pierre Giffard (Jean-Sans-Terre du Petit Journal), dans une courte allocution, a dit en substance à M. Caillet qu'il tenait à ce que le cadeau du général Japy lui fût remis par le maire de Belfort.

A son tour, le maire a pris la parole pour renouveler ses félicitations à l'adjudant Caillet et déclarer qu'il était heureux que le premier militaire qui ait triomphé dans cette pénible épreuve appartienne à la garnison de Belfort.

Une triple salve d'applaudissements a

soulevé les paroles de M. Pierre Giffard, et toutes les mains se sont tendues vers M. Caillet, dont le visage reflétait la joie la plus vive.

M. Duval, professeur de mathématiques, est arrivé à sept heures du soir. Une foule immense l'attendait et l'a longuement acclamé. De nombreux bouquets lui ont été offerts.

M. Duval, infatigable, avait l'intention de repartir le soir même pour Paris, où il fera son cours dès aujourd'hui samedi.

A huit heures cinquante du soir, quatre-vingt-quinze coureurs avaient signé au contrôle de Luxeuil. Tous sont repartis aussitôt pour Belfort, sauf deux qui ont abandonné la course à la suite d'une enflure des jambes.

Le lieutenant Richard est arrivé vers huit heures, gai et en parfaite santé. La population de Luxeuil lui a fait une ovation enthousiaste. Une jeune fille lui a offert un bouquet et lui a souhaité une gracieuse bienvenue. Une foule considérable lui a fait une ovation aux cris de : « Vive le lieutenant Richard ! »

Le jeune officier est reparti une heure après. Il a dû coucher à Lire et arriver à Belfort ce matin.

LE CRIME DE SAINT-LÉONARD

Boulogne-sur-Mer, 11 juin.

Nous avons annoncé hier qu'un assassinat avait été commis à Saint-Léonard sur la personne de la dame veuve Bruno, rentière, âgée de 70 ans.

Le crime a été découvert par sa fille, Marie Boutillier, qui habitait avec sa mère dans une petite ferme isolée.

Les deux femmes vivaient surtout de la vente du lait de leurs vaches ; c'est Marie Boutillier qui le portait aux clients.

Hier matin, pour sa seconde tournée, elle quittait la maison à huit heures.

Sa mère lui dit qu'elle allait sarcler dans le jardin qui s'étend derrière la ferme.

Quand Marie Boutillier revint à dix heures, elle trouva la porte fermée, elle appela sans obtenir de réponse.

Devenue inquiète, elle fit le tour de l'habitation et pénétra dans le jardin par une porte latérale qu'elle trouva ouverte.

Elle entra dans la maison par le fournil et, dans la cuisine, un affreux spectacle s'offrit à ses yeux.

Le cadavre de sa mère gisait dans l'encadrement de la porte d'entrée au milieu d'une mare de sang.

Le crâne de la pauvre femme ne formait plus qu'une bouillie sanglante, la gorge tranchée baignait horriblement.

Un désordre complet régnait dans la maison : dans une chambre de droite, les lits étaient défaits, les matelas jetés à terre, les armoires ouvertes et leur contenu épars sur le sol.

Foils de terre et de désespoir, Marie Boutillier, à l'aide de la clef demeurée en dedans, ouvrit la porte qui donnait sur la cour, et sortit en poussant des cris déchirants.

Des gens du voisinage accoururent et l'on prévint aussitôt la justice.

Le parquet de Boulogne se rendit à Saint-Léonard.

Un marteau brisé, une lanterne de voiture bossuée et une casserole aplatie, ces trois ustensiles, tout maculés de sang, ont été trouvés à côté du cadavre ; comme sa victime palpitait encore, l'assassin lui avait ouvert la gorge avec un couteau que l'on n'a pas retrouvé.

Nous avons dit déjà que l'assassin, nommé Alexandre Clabeau, repris de justice, avait été arrêté à la descente du train de Boulogne.

Ses vêtements étaient ensanglantés et déchirés ; il avait en sa possession des bijoux appartenant à la victime, ce qui prouve sa culpabilité.

Les Cirques modernes

Paris, 11 juin.

Nous annonçons à notre confrère le Petit Parisien l'article suivant qui intéresse les Parisiens non seulement :

Le mort de M. Théodore Rancy, le doyen des directeurs de cirques français, qui vient de s'éteindre à Caen dans sa soixante-quatrième année, va causer une pénible impression dans le monde des cirques et ramener l'attention sur ce genre de spectacle toujours si apprécié en France.

Tout le monde connaissait les cirques Rancy, un moins pour avoir assisté à un de ces spectacles, joie des enfants et tranquillité des parents, que donna pendant de longues années, sur les places des moindres villes de province, le grand cirque Rancy nomade, dont le personnel avait fait dédier la rotonde en planches couvertes d'une toile blanche et dont l'entrée était barrée par une affiche montrant sur laquelle se lisaient ce mot si attrayant, si suggestif pour les petits colégiens et même les gens graves peu habitués aux distractions : *Cirque Rancy*.

Et la parole réclame que toute la troupe revêtue de ses costumes les plus brillants et les plus baroques, faisait dans toute la ville devant la population groupée autour des seuils !

En fête résonnait la musique, dont les honorables membres, recrutés la plupart du temps parmi des Anglais et des Américains

seconde, et son sang jusqu'à la dernière goutte, pour votre femme et votre enfant. — Merci dit le colonel, je compte sur toi.

Puis il regarda l'italien. — Et toi, dit-il, toi, mon vieux camarade, mon ami, mon frère ?

Le capitaine tressaillit, et un nuage passa sur son front. On eût dit que de lointains souvenirs venaient d'être évoqués chez lui par les dernières paroles du colonel.

— Tu viens de me dire, Armand, répondit-il, ne suis-je pas ton camarade, ton ami, ton frère ?

— Eh bien, si je meurs, reprit le colonel, tu seras l'appui de ma femme, le père de mon enfant.

Une vive rougeur monta, à ces mots, au visage du capitaine ; mais le colonel n'y prit garde, et il ajouta :

— Je sais que tu aimais Hélène, et tu sais bien aussi que nous la laisserons libre de choisir entre nous deux. Plus heureux que toi, je t'ai élu de son cœur, et je te remercie d'avoir accepté ce sacrifice et d'être demeuré l'ami de celui qui fut ton rival.

Le capitaine avait les yeux baissés. Une plume mate venait de succéder à l'incarnat de son front, et si son interlocuteur eût eu tout son sang-froid et n'eût pas été dominé par ce mélange atroce de souffrances morales et de douleurs physiques, il eût compris qu'une lutte violente s'élevait dans le cœur de l'italien, torturé par un souvenir.

— Si je meurs, acheva le colonel, tu l'épouseras... Tiens... En prononçant ce dernier mot, le colonel ouvrit son uniforme et tendit un pli cacheté à Felipone.

— Voilà mon testament, dit-il ; je l'ai écrit au début de notre malheureuse campagne, et agité d'un étrange pressentiment. Par ce testament, mon ami, je te

laisse la moitié de ma fortune, si tu consens à épouser ma veuve.

De pâle qu'il était, le capitaine devint livide, un tressaillement nerveux s'empara de tout son corps, et il écarta vers le testament une main convulsive.

— Sois tranquille, Armand, murmura-t-il d'une voix sourde, s'il t'arrivait malheur, je t'épouserais... Mais tu vivras, ajouta-t-il, tu reverras ton Hélène, pour laquelle je m'épouse plus désormais qu'une vive et respectueuse amie.

— J'ai froid, répéta le colonel, avec la conviction d'un homme qui croit à sa mort prochaine.

Il se tacha, s'inclina de nouveau sur sa poitrine, et le sommeil le prit avec une léthargie tyrannique.

— Laissons-le dormir quelques heures, dit le capitaine à Bastien, nous veillerons.

— Geuse de bise ! murmura Bastien avec colère, tout en aidant l'italien à couvrir le colonel en travers du brasier et à le couvrir des lambeaux de vêtements et de couvertures qu'il possédait encore.

Cinq minutes après, le colonel Armand de Kergaz dormait profondément.

Bastien, l'œil attaché sur lui, avec la caressante fixité du chien fidèle, alimentait sans cesse le brasier, et veillait à ce qu'aucune étincelle, aucun charbon ardent ne tombât sur son chef endormi.

plus par la force des choses, en un temps où la mort faisait une ample moisson d'officiers, que par sa propre bravoure.

Il avait bien assisté à plusieurs batailles, mais jamais on ne l'y avait vu s'y distinguer personnellement. Peut-être était-ce point un lâche ; mais à coup sûr, ce n'était pas un homme brave jusqu'à la témérité.

Felipone et le colonel Armand étaient amis depuis quinze années. Capitaines tous deux, trois ans auparavant, ils avaient rencontré à Paris mademoiselle Hélène Durand, fille d'un fournisseur des armées, belle et charmante jeune fille dont ils s'éprirent tous les deux. Hélène choisit le colonel.

De ce jour, Felipone jura à son ami cette haine violente et terrible qui ne peut germer que dans un cœur méridional, haine concentrée et muette, dissimulée sous les dehors de la plus cordiale affection, mais implacable, mortelle, et qui devait éclater au premier moment favorable. Vingt fois durant la campagne, au milieu d'une mêlée, Felipone avait ajusté le colonel dans l'ombre et la fumée du combat.

Vingt fois il avait hésité, cherchant une vengeance plus complète et plus cruelle que cet assassinat.

Or, cette vengeance, l'italien venait de la trouver enfin, et il la méditait froidement, tandis que le colonel dormait sous le regard de Bastien.

— Le fou ! pensait Felipone qui jetai de temps à autre un sombre coup d'œil à l'officier endormi, le fou ! il vient de me donner à la fois, son argent, à moi qui suis pauvre, et sa femme, à moi qui suis repoussé... On ne saurait prononcer plus éloquentement son arrêt de mort.

Le regard du capitaine s'arrêta l'espace d'une seconde sur Bastien.

— Cet homme me gêne, se dit-il, tant pis pour lui !

Et Felipone se dressa et s'approcha de son cheval.

— Que faites-vous, capitaine ? demanda le hussard.

— Je veux vérifier les amorces de mes pistolets.

— Ah ! dit Bastien.

— Avec cette neige du diable, poursuivit tranquillement le capitaine, il ne serait pas étonnant que les bassinets eussent pris de l'humidité, et si les Cosaques arrivaient...

Felipone mit à ces mots les mains sur les fontes, en retira un pistolet et en fit jouer négligemment la batterie.

Bastien le regardait tranquillement et sans défiance aucune.

— La poudre est sèche, dit le capitaine, le silex est en bon état. Passons à un autre.

Et il prit un second pistolet, qu'il vérifia avec le même soin.

El il fit feu, ajoutant : — Tu me gênes mon garçon, tant pis pour toi !

Un éclair illumina la nuit, une détonation se fit entendre suivie d'un cri de douleur, et le hussard tomba à la renverse.

A ce bruit, à ce cri, le colonel fut brusquement arraché à son léthargique sommeil, et il se souleva à demi, croyant avoir affaire aux Russes.

Mais Felipone, qui s'était armé du second pistolet, lui appuya soudain son genou sur la poitrine et le renversa brutalement sur le sol, où il le tint couché.

Alors le colonel, stupéfait de cette brusque agression, put voir, penchée sur lui, la figure grimaçante et railleuse de son ennemi, animée d'un féroce sourire, et ce sourire lui révéla, avec la rapidité de l'éclair, toute la bassesse, toute la cruauté infamie de cet homme en qui il avait cru.

— Ah ! ah ! cria l'italien, tu as été assez naïf, colonel Armand de Kergaz, pour croire à l'amitié de l'homme à qui tu avais volé la femme qu'il aimait... et tu es assez bête pour l'imaginer qu'il va te pardonner jamais ! Ah ! tu as poussé la sottise et la stupidité jusqu'à faire ton testament, suppliant ce cher ami d'épouser la veuve et d'accepter la moitié de la fortune... Et puis tu t'es endormi tranquillement avec l'espoir de te réveiller, de voir luire des jours meilleurs et de rejoindre cette femme et cet enfant, objets de ta sollicitude ardente... Triple sottise ! En bien, non, acheva le capitaine, tu ne les reverras pas, et tu vas te rendre mort pour toujours, cher ami !

Et le capitaine dirigea le canon de son pistolet vers le front d'Armand de Kergaz.

Celui-ci dominé par l'instinct de la conservation, essaya de se débarrasser de son étroit, de secouer ce genou qui pesait sur lui.

Mais Felipone le tint cloué à terre et lui dit :

— C'est inutile, mon colonel, il faut rester ici.

— Lâche ! murmura Armand de Kergaz, dont l'œil étincela de mépris.

— Sois tranquille, Armand, ton vœu sera accompli ; j'épouserai la veuve, je porterai ton deuil, et le monde me verra te pleurer éternellement, mais j'espère à observer les convenances.

Et le pistolet toucha le front du colonel, maintenu immobile sous le genou de l'italien, et celui-ci fit feu avec le même sang-froid qu'il en avait montré à l'heure à tirer sur le hussard fidèle.

La balle brisa le crâne au colonel Armand de Kergaz, et les débris de sa cervelle jaillirent sanglants sur les mains de l'assassin.

Bastien était étendu tout auprès, dans une mare de sang, et le crime de l'italien n'avait eu d'autre témoin que Dieu.

Quatre ans après la scène terrible que nous venons de raconter, c'est-à-dire au mois de mai 1816, nous aurions retrouvé le capitaine Felipone colonel et l'heureux époux de madame Hélène de Kergaz.

Le capitaine habitait, durant l'été, une belle terre d'apparence seigneuriale, située en Bretagne, aux limites extrêmes du Finistère. Kervolan, c'était son nom, était une propriété de famille que le colonel Armand de Kergaz avait léguée à sa femme.

Le château était bâti sur bord de la mer, en haut d'une falaise, et du côté de la terre il dominait une jolie petite vallée bretonne couverte de bruyères roses et bordée de grands bois.

(La suite à demain.)

quelle, etc... Nous voudrions la posséder pour l'exposer dans notre salle de dépêches.

L'administration préfectorale fait connaître que, pour la ligne de chemin de fer d'intérêt local de Villefranche à Tarare, les propositions concernant la construction et l'exploitation de cette ligne seront reçues, jusqu'au 20 juillet 1892, à la préfecture du Rhône.

Le dernier espoir des agriculteurs s'est évanoui. On croyait qu'hier le dénommé Saint-Barnabé aurait profité de sa présence sur le calendrier pour amener de la pluie et corrigé ainsi la mauvaise besogne de son collègue Saint-Médard. Il n'en a rien été et nous voilà condamnés à l'éternel beau temps.

GRAVE ACCIDENT A LA MOUCHE

Quatre ouvriers blessés. Avant hier soir, à 10 heures, dans la journée du 21 juillet, à 10 heures, un grave accident est arrivé dans les chantiers de construction de bateaux de M. P. L. au chemin de la Vitrolerie, 80, à la Mouche.

Cette opération a occasionné souvent des accidents. Nos lecteurs se souviennent sans doute de celui survenu au lancement d'un bateau, où M. Dehaene et son oncle, constructeurs à Vaise, trouvèrent la mort.

Sur toute la longueur des immenses ateliers s'élevait, en face du chantier du bateau en construction, se trouve une ligne où les navires touchent l'eau pour la première fois.

Le premier avait deux côtes fracturées, le second souffrait de violentes douleurs dans les reins, et Charles qui avait la cheville luxée restait sans pouvoir se relever.

Le docteur Michel, qui a visité les ouvriers, avait ordonné le transport de M. Martin à l'Hôtel-Dieu, mais on n'a pu l'admettre faute de place.

LE TOUR DU MONDE

Chronique Locale

Le Calendrier. Dimanche, 22 juillet, 10 heures, à la Préfecture, concours de tir.

Les Enfants du Rhône. — Nous enregistrions toujours avec plaisir les succès de cette vaillante société de gymnastique présidée par le sympathique M. Chapot, député du Rhône.

Malgré sa fondation récente et le jeune âge de la majorité de ses membres, cette société a voulu affronter les difficultés du concours de Nancy. Voici les glorieux résultats obtenus par nos champions.

Oullins. — Révision des Statuts à Oullins. — La grande fête de recrutement et pittoresque paye continue avec succès par le lieu aujourd'hui dimanche, et demain lundi.

Volontaires Croix-Roussiens. — Réunion générale extraordinaire le dimanche 22 juillet, à 8 heures, au siège social, rue de la République, 10.

Volontaires Croix-Roussiens. — Réunion générale extraordinaire le dimanche 22 juillet, à 8 heures, au siège social, rue de la République, 10.

Volontaires Croix-Roussiens. — Réunion générale extraordinaire le dimanche 22 juillet, à 8 heures, au siège social, rue de la République, 10.

Volontaires Croix-Roussiens. — Réunion générale extraordinaire le dimanche 22 juillet, à 8 heures, au siège social, rue de la République, 10.

Volontaires Croix-Roussiens. — Réunion générale extraordinaire le dimanche 22 juillet, à 8 heures, au siège social, rue de la République, 10.

Pénible accident. — Un accident est arrivé dans la soirée d'hier à l'usine de la compagnie de Saint-Gobain à Saint-Pons.

Accident à Oullins. — Le nommé Félicien Lartaud, âgé de 39 ans, né à la Palud (Vaucluse), tondeur aux ateliers du P.-L.-M. à Oullins a eu la main droite écrasée par un faux mouvement de son tour.

Noyade. — Hier, à midi, plusieurs jeunes gens se baignaient dans le Rhône un peu au dessous du pont Saint-Clair.

Chute. — M. A. B., employé de commerce, qui s'était endormi sur le parapet du quai de l'Hôpital, est tombé sur le bas-pont.

Un désespéré. — A trois reprises différentes, M. Félix Mónico, 54 ans, terrassier, rue Bossuet, 91, a tenté de se jeter dans le Rhône au quai du pont de l'Hôtel-Dieu d'abord, puis du quai de la Guillotière.

Accident on suicidé. — En ouvrant la porte d'allée hier, à 4 heures 1/2 du matin, le concierge de l'immeuble qui porte le n° 90 de la rue Boileau a trouvé, baignant dans une mare de sang, le cadavre d'une locataire du 3^e étage, Mme veuve G... rentière.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui dimanche, pour les dernières représentations, nouvelle représentation de Miss Helyett, opérette en trois actes, paroles de M. Maxime Boucheron, musique de M. Edmond Audran, avec le concours de l'Opéra de Paris.

Concert des Ambassadeurs. — Tous les soirs, spectacle varié. On annonce les dernières représentations de Edouard. Le public fera bien de se presser, s'il veut passer une bonne soirée et rire à son aise. Rameau triomphe et devient chaque jour de plus en plus l'enfant gâté du public.

Concert de l'Horloge. — Petit Bob est bien la plus extraordinaire artiste qu'on puisse rencontrer; ce n'est pas une femme, c'est un gamine qui, muni d'une jolie voix, est fin diseur.

Alcazar de Fontaine-Saône. — C'est aujourd'hui qu'a lieu à l'Alcazar, l'ouverture des concours de tir. L'administration n'a rien négligé pour leur donner tout l'éclat désirable.

Le Grand Dédit. — C'est une garantie de la bonne qualité. Achetez vos vins de quinquina et tous vos médicaments à la grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

Guérison des névralgies, rhumatismes, eczéma, maladies de la peau, anémie et autres affections du sang, par le Dépurateur radical de l'Éléphant, à Lyon, 6, rue Saint-Côme.

ACTES ET RÉUNIONS D'AUJOURD'HUI

Groupe social du Grand-Trou. — Concert-conférence sous la présidence de M. Barodet, député. Conférence de M. Pelletan, député. Bal à 8 heures.

Société fraternelle des placiers et représentants. — Banquet annuel à midi, au restaurant Gagnaire, 79, cours Vitton.

Société philanthropique de l'ain. — Grand banquet chez Gagnaire, 79, cours Vitton.

Vogue des Sautes d'Oullins. — Aujourd'hui et demain grande fête avec jeux divers.

Chambre syndicale des ouvriers tullistes. — Réunion boulevard de la Croix-Roussie, 131.

Fête de bienfaisance. — Fête annuelle au profit de l'œuvre de la Société d'encouragement aux écoles laïques de Monplaisir.

Les Volontaires Croix-Roussiens. société de tir et de gymnastique. — Concert-tombola et fête de gymnastique, rue du Mail, 24.

Herborisation publique. — M. le docteur Veray conduira une herborisation aux environs de Rillieux et de Neyron. Rendez-vous à Sathonay à 10 heures.

Saint-Dider-le-Mont-d'Or. — Grande fête offerte par les jeunes gens. A 6 heures grand bal public.

La Jeune France. — Fête annuelle à 2 heures, établissement Morel, cours Vitton, 92. Les membres honoraires sont priés de considérer l'avis comme une invitation.

Syndicat des ouvriers mécaniciens et similaires. — Réunion générale extraordinaire des membres du syndicat, rue Saint-Clair, 10.

Société fraternelle du Gard. — Réunion générale à 4 heures, quai des Brotteaux, 25, café Louis.

Compagnie maritime de sauvetage du Rhône. 19, place Morand. — Manœuvre de natation. Réunion au siège, à une heure précises.

Société philanthropique des enfants du Sorin. — Assemblée générale à 8 heures, cours de la Liberté, 20, café Charvelles.

Société philanthropique des anciens zouaves. — Réunion mensuelle de 10 heures à midi, établissement des Beaux-Arts, 6, place des Terreaux.

Herborisation publique. — M. Girard dirigera une excursion botanique entre La Verpillière et Chareuil. Rendez-vous à 7 heures, à Perrache.

Appel aux Savoisiens. — Réunion publique à 9 heures 1/2 du matin, au Palais de la Savoie : fête du Centenaire de la réunion de la Savoie à la France.

Les Légionnaires du Rhône. — Versement des cotisations de 10 heures à midi, rue Tupin, 11.

Syndicat des tailleurs de pierres. — Réunion à 4 heures, rue Villeroi, 18.

Tisseurs de velours unis. — Réunion du syndicat à 8 heures du soir, rue des Capucins, 20.

Bijou-Concert (avenue de Saxe, 242). — Grand concert, suivi de bal, de 2 à 11 heures du soir.

Alliance démocratique et sociale du 11^e arrondissement. — Réunion privée à 8 heures au local, rue Victor-Hugo, 1. Urgence! Ordre du jour très important.

41^e Société de secours mutuels. — Cotisations. Tirage de la tombola à 4 h. 1/2, au siège, quai de l'Hôpital, 23, café de Venise. Les porteurs de billets sont priés d'y assister.

119^e Société de secours mutuels. — Cotisations mensuelles au siège, rue Tupin, 25, café du Parc, de 2 à 4 heures.

L'Avenir d'Oullins. — Dernier jour du concours de tir.

CHARBONNIÈRES

Luigni et l'Electricité à Charbonnières. Jamais, depuis que ses eaux sont captées et livrées au public, la station Thermale de Charbonnières n'avait eu pareille affluence de monde.

La grande extension que prend chaque année Charbonnières est due à l'activité et à l'intelligence des directeurs actuels de l'établissement qui n'ont reculé devant rien de ce qui pouvait augmenter l'attrait de notre station thermale lyonnaise.

Le théâtre du Casino fera son ouverture le 27 courant, sous la direction de M. G. G. hannes, ex-artiste de notre première scène, qui a déjà dirigé le théâtre de Charbonnières avec succès l'année dernière.

Dernière Heure

Le dépôt de torpilles et la fabrique de dynamite d'Avigliana ont brûlé aujourd'hui. Les dégâts sont considérables.

Le bruit court que certaines irrégularités auraient été découvertes dans l'administration du général-major Capellari et que ce dernier serait destitué.

Aujourd'hui s'est continuée à la Chambre la discussion des douzièmes provisoires.

De nombreux orateurs ont défendu leurs ordres du jour; un incident a été provoqué par M. Barzilai, député radical qui, changeant complètement d'opinion s'est déclaré ministériel; il a été honni, lui et traité de Judas, et par suite du tumulte que son discours avait produit, le président a suspendu la séance.

Les nouvelles de Calahona sont toujours graves. Malgré la proclamation de la loi martiale, les désordres continuent.

UNE FEMME ASSASSINÉE. Paris, 11 juin. On a découvert aujourd'hui dans les fossés des fortifications de la Porte-Maillot, le cadavre d'une femme d'une quarantaine d'années qui paraît avoir été assassinée.

LA BANDE DE NEULLY. Les Condamnations. Paris, 11 juin. La cour d'assises de la Seine vient de rendre son arrêt dans l'affaire de la bande de Neully.

Les jurés ont signé un recours en grâce en faveur d'Ivoret et de Gaudissart.

M. DE FREYCINET EN SAVOIE. Bonneville, 11 juin. M. de Freycinet est arrivé hier soir à Thonon, accompagné d'un lieutenant-colonel et de M. Pollet, député.

M. de Freycinet est attendu à Bonneville ce soir entre cinq et six heures. La municipalité, la fanfare municipale et le cercle des ouvriers le recevront à son entrée dans la ville.

M. de Freycinet, venant de Thonon, par le col des Gets, est arrivé à 6 h. 1/4. Une foule compacte et sympathique l'attendait à l'entrée en ville.

M. de Freycinet, président cette société, et conseiller municipal, a offert à M. de Freycinet un superbe bouquet tricolore.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le soir, un dîner intime a été donné à l'hôtel de la Couronne.

Le comité se charge des enquêtes nécessaires pour la satisfaction des demandeurs. Adresser les demandes au secrétaire, Verlay, 19, rue Rochechouart, Paris.

COMMUNICATIONS DIVERSES. Fête nationale (Comité de la rue Tolozan). — Tous les citoyens sont priés d'assister à la réunion de dimanche prochain, à 8 heures, ancienne maison Perle, rue Tolozan, 5.

GYMNASTIQUE ET TIR. Société mixte de tir. — La société mixte de tir du 103^e régiment territorial (section de Chazelles), informe les sociétaires que les tir à longue portée, pour l'année 1892, commenceront le 12 juin courant, et auront lieu les dimanches aux heures ci-après indiquées.

Volontaires Croix-Roussiens. — Dimanche 12 juin, à 2 heures 1/2, aura lieu la fête de gymnastique organisée par la société en l'honneur de ses membres honoraires.

Société de tir de Lyon. — Dimanche 12 juin, première séance du championnat de la Jeunesse. Le tir sera ouvert de huit heures du matin à la nuit, avec interruption de 11 heures 1/2 à 1 heure.

Concours de tir de l'Eclair. — Aujourd'hui dimanche, avant-dernière journée du concours, brasserie Dupuy, 83, quai de Vaise.

Société lyonnaise de gymnastique. — Le programme de la fête du 5 juin écoulé, n'ayant point permis de tirer publiquement la tombola, le conseil d'administration a l'honneur d'annoncer qu'il aura lieu le 10 juillet prochain, à 8 heures, 3, quai des Célestins, au café.

La Patriote, société de gymnastique et de tir du 3^e arrondissement, donnera le dimanche 19 juin, à 2 heures, une grande fête-tombola suivie de bal, dans l'établissement de M. Boissoneau, Clos des Lilas, route de Vienne, avec le concours de plusieurs sociétés de notre ville.

Spectacles d'aujourd'hui. Théâtre des Célestins. — 8 heures 1/2 — Miss Helyett, opérette en trois actes, paroles de Maxime Boucheron, musique d'Audran.

Concerts-Bellecour. — Ce soir dimanche, à 8 heures 1/2, grand concert.

Concert des Ambassadeurs (brasserie Rirek, Perrache). — Tous les soirs à huit heures, les Edouard, Milcamps, Lambert, Rameau, Nick-Hill, etc.

Concert de l'Horloge, 145, cours Lafayette. — Ce soir, sous ses auspices, les duettistes Blanche-Barra, Meurio, etc., et le vaudeville « Calino amoureux ».

Panorama du siège de Paris. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

Union artistique. — Tous les dimanches grand bal dans les jardins du café Jaiell, 21, rue de la Madeleine, brillant orchestre. Entrée, 0,30 centimes.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Grompp). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle.

Concert de l'Horloge, 145, cours Lafayette. — Ce soir, sous ses auspices, les duettistes Blanche-Barra, Meurio, etc., et le vaudeville « Calino amoureux ».

Panorama du siège de Paris. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

Union artistique. — Tous les dimanches grand bal dans les jardins du café Jaiell, 21, rue de la Madeleine, brillant orchestre. Entrée, 0,30 centimes.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Grompp). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle.

Concert de l'Horloge, 145, cours Lafayette. — Ce soir, sous ses auspices, les duettistes Blanche-Barra, Meurio, etc., et le vaudeville « Calino amoureux ».

Panorama du siège de Paris. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

Union artistique. — Tous les dimanches grand bal dans les jardins du café Jaiell, 21, rue de la Madeleine, brillant orchestre. Entrée, 0,30 centimes.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Grompp). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle.

Concert de l'Horloge, 145, cours Lafayette. — Ce soir, sous ses auspices, les duettistes Blanche-Barra, Meurio, etc., et le vaudeville « Calino amoureux ».

AU CAPRICE. 37-39, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 37-39 et 19, Rue Dubois, LYON.

Les Grands Magasins AU CAPRICE offrent aujourd'hui à leur nombreuse clientèle des affaires exceptionnelles dans les articles qui ont valu à la maison un succès sans précédent.

LINGERIE POUR DAMES. Chemises shirting, brides brodées, entièrement cousues à la main, à 1.95.

MODES DE PARIS. Choix considérable de formes nouvelles, à 1.75.

LE CHRISTOPHE COLOMB. Nouveau moule à cigarettes et papier-tube. La boîte de 1,000 papiers-tubes et moule, 2 fr. 50.

AU NOUVEAU MONDE. GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS. 18, cours Gambetta — Place du Pont et Grande-Rue de la Guillotière.

Belle JARDINIÈRE. SUCCURSALE DE LYON. TOUT ce qui concerne la TOILETTE D'ÉTÉ de l'HOMME et de l'ENFANT.

NOUVEAU PULVERISATEUR. en cuivre rouge destiné à combattre le Mildew et les maladies de la vigne.

ECZEMAS. Guérison de toutes les maladies de la peau. Grande Pharmacie Française, rue Lanterne, 10, Lyon. (Brochure gratis.)

HERNIES. 20 ans sans opération, et guérison en 45 jours, guérison radicale (supprimant les bandages). Les preuves sont à l'appui, M. GAILLARD, médecin de la Faculté de Montpellier, quai de la Charité, 4, à Lyon.

ÉTAT ACTUEL DU STOCK. Lequel est dans un état DESEMPLAGE (que l'on nous pardonne l'expression locale).

TAVERNE DU DRAGON. LYON. — Rue Lafont, 16. — LYON (A côté du Grand-Théâtre).

BIÈRE DE MUNICH très renommée. Plats du jour, déjeuners et soupers. — Comestibles étrangers. — (Éclairage électrique, sonnette de l'entr'acte).

Le Bossu ou le Petit Parisien

LE CONTRAT DE MARIAGE

— Permettez! il ne s'agit plus de gentilhomme... Il se rapprocha, et d'un ton insinuant: — Pas n'est besoin d'être gentilhomme pour s'asseoir auprès de M. Oriol...

discrètes. Il y a des peintures aux plafonds, des nymphes et des amours, des papillons et des roses. Je vois le salon doré! je vois! le salon des fêtes voluptueuses tout plein de sourires; je vois les girandoles, elles m'éblouissent...

— Une noce réelle, reprit Gonzague; un vrai mariage en grande cérémonie. — Et qui marie-t-on? fit l'assemblée d'une seule voix.

Cocardasse et Passepoil, reposés par une bonne journée de sommeil sur la table du cabaret de Venise, étaient frais comme des roses. Ils passèrent fièrement à travers les rangs des rotés de bas ordre...

quiétude. En sortant du cabaret de Venise, ils s'étaient rendus pour la seconde fois à la maison de la rue du Chantre. Point de nouvelles de Lagardère. Qu'était-il devenu? Cocardasse et Passepoil étaient à ce sujet dans la plus complète ignorance.

comme de plats coquins qu'ils sont. Si j'avais fait faire les portraits de toutes mes maîtresses, jarnicoton! je payerais un fier loyer pour avoir où les mettre!

Etude de M^e PEILLON, avoué à Lyon, r. Mercière, 34.

VENTE VOLONTAIRE En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, au Palais de Justice, place de Roanne

D'UNE PROPRIÉTÉ Située rue du Belvédère, 31, à Cuire, près Lyon.

ADJUDICATION Au Samedi 25 Juin 1892 A MIDI MISE A PRIX : 10,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Peillon, avoué, rue Mercière, 34, et pour voir le cahier des charges au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

D' DUCHARME LYON, 3, cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. Ulcères. Électrisité. — Traitement par correspondance. — Cabinet de 9 à 11 h. et de 2 h. 1/2 à 4 h.

AVIS. — M. Auguste MALVERNET, seul agent de la maison PERNOD Fils, de Pontarlier, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à dater du 15 Juin courant il tiendra à sa disposition de

L'ABSINTHE PERNOD en Fûts, Bonbonnes et Caisses, dans le dépôt que la maison vient de créer aux DOCKS des BROTTAUX. (Entrepôts Charles BLACHE), 37, boulevard des Brotteaux, Lyon.

BONS DE LA PRESSE (Garantis par le CRÉDIT FONCIER) TIRAGE 15 JUIN 500 Numéros gagnants. — 100,000 fr. de lots

ON DEMANDE des jeunes gens de 12 à 16 ans, instruits de suite. S'adresser à la verrerie Mesmor, 31, chemin des Galvottes.

RÉGIE D'IMMEUBLES 63, r. République (entresol) Service spécial d'encaissement des loyers. Tarifs très réduits. Remise immédiate des sommes encaissées.

GRANDE CHAPPELLERIE DES 3 PRIX 2,55 - 3,55 - 7,55 ASSORTIMENT COMPLET

M. ARNAUD LYON - Rue Terme, 21 - LYON

PAPIERS PEINTS Immenses assortiments nouveaux

E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux) Envoi d'échantillons. Prix réduits

P. LAVOPIERRE Succ. d'Alexandre MILLET

SUCRÉS UNIVERSEL Jus de Citron stérilisé, dit Citronnelle des Trappistes. POUR CONDIMENT POUR BOISSON D'ÉTÉ, ETC.

ON OFFRE Aux personnes atteintes de la maladie de la pierre et de la gravelle, un moyen sûr et prompt de se guérir radicalement sans opération ni régime.

SOLUTION JACQUEMAIRE Bi-Phosphate de Chaux purifié

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAITRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiséptiques du Dr EBERHART.

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME - (LYON ET PARIS) A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30, Lyon

A VENDRE Omnibus et Voitures de divers types s'attelant à un ou deux chevaux

PAPIERS PEINTS Maison fondée en 1806 ARTICLES RICHES & BON MARCHÉ

CONCERTS BELLECOUR Tous les Soirs, au Kiosque de Bellecour GRAND CONCERT Par l'Orchestre du Grand-Théâtre, sous la Direction de M. ALEXANDRE LUIGINI

GRANDE FÊTE ARTISTIQUE SOLISTES MM. Mazier, Pourteau, Terraire, MM. A. Bedetti, MM. Lospinares, U. Bedetti, Bruguère, P. Bedetti, Tambarini

BOURSE DE LYON Du 11 Juin 1892 Table with columns for various financial instruments and their prices.

BOURSE DE PARIS Du 11 Juin 1892 Table with columns for various financial instruments and their prices.

APRÈS BOURSE Du 11 Juin Table with columns for various financial instruments and their prices.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 11 Juin 1892 Table with columns for various types of silk and their prices.

ETAT-CIVIL DE LYON Table with columns for various civil records and their details.

VERMOREL A VILLEFRANCHE (Rhône) Pulvérisateur (ÉCLAIR) Contre le MILDIOU

BOURSE DE LYON Du 11 Juin 1892 Table with columns for various financial instruments and their prices.

BOURSE DE PARIS Du 11 Juin 1892 Table with columns for various financial instruments and their prices.

APRÈS BOURSE Du 11 Juin Table with columns for various financial instruments and their prices.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 11 Juin 1892 Table with columns for various types of silk and their prices.

ETAT-CIVIL DE LYON Table with columns for various civil records and their details.

PULVÉRISATEUR PERFECTIONNÉS BERNUS 12 litres - 25 fr. 30 fr.